

Le 11 août 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 11 août 2014 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-196-08-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 AOÛT 2014

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6n) Autorisation de signatures : documents pour la Banque Royale
- 6o) Demande de droit de passage aux sources
- 6p) Achat d'un panneau électronique
- 6q) Ouverture de l'avenue Perreault

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-197-08-14

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 14 juillet 2014 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance :

- De l'exposition agricole;
- De la MRC de Portneuf;
- De l'inauguration du Pavillon André Darveau;
- De la plateforme interne de l'Office du tourisme de Portneuf;
- Des contrats de vente de terrains;
- Du début du Sénior JRP le 26 septembre.

SM-198-08-14

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juillet 2014 au montant de 298 630,68 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	90 722,19 \$	
comptes à payer :	129 486,02 \$	
17-07 :	53 461,02 \$	
17-07 :	920,18 \$	
17-07 :	(3 415,73) \$	différence Onico
17-07 :	4 744,96 \$	
04-08 :	8 347,85 \$	
04-08 :	14 364,19 \$	

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JUILLET 2014

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 juillet 2014 et est disposé à répondre aux questions.

SM-199-08-14

ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 286-00-2004- E, 294-00-2008-E ET 317-00-2014-E

CONSIDÉRANT les appels d'offres publiques reçues telles que :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Banque royale du Canada	100,00000	86 400 \$	2,5700%	2015	2,5700%
		88 700 \$	2,5700%	2016	
		91 200 \$	2,5700%	2017	
		93 600 \$	2,5700%	2018	
		1 377 500 \$	2,5700%	2019	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf	100,00000	86 400 \$	2,7100%	2015	2,7100%
		88 700 \$	2,7100%	2016	
		91 200 \$	2,7100%	2017	
		93 600 \$	2,7100%	2018	
		1 377 500 \$	2,7100%	2019	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque nationale inc.	98,75700	86 400 \$	1,7000%	2015	2,74852%
		88 700 \$	1,9500%	2016	
		91 200 \$	2,1000%	2017	
		93 600 \$	2,2500%	2018	
		1 377 500 \$	2,5000%	2019	

CONSIDÉRANT les recommandations du Ministère des finances;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 août 2014 au montant de 1 737 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 286-00-2004-E, 294-00-2008-E et 317-00-2014-E. Ce billet est émis au prix de 100,0000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

86 400 \$	2,5700%	19 août 2015
88 700 \$	2,5700%	19 août 2016
91 200 \$	2,5700%	19 août 2017
93 600 \$	2,5700%	19 août 2018
1 377 500 \$	2,5700%	19 août 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

SM-200-08-14

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 286-00-2004-E, 294-00-2008-E ET 317-00-2014-E: CONCORDANCE ET TERMES PLUS COURTS

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Marc-des-Carières souhaite emprunter par billet un montant total de 1 737 400 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
286-00-2004-E	184 500,\$
294-00-2008-E	632 900,\$
317-00-2014-E	920 000,\$

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières avait, le 18 août 2014, un montant de 184 500 à renouveler sur un emprunt original de 1 149 300 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du(des) règlement(s) numéro 286-00-2004-E

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 1 737 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 286-00-2004-E, 294-00-2008-E et 317-00-2014-E soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général/greffier-trésorier.

QUE les billets soient datés du 19 août 2014.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	86 400 \$
2016	88 700 \$
2017	91 200 \$
2018	93 600 \$
2019	96 100 \$ (à payer en 2019)
2019	1 281 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la ville de Saint-Marc-des-Carières émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 août 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 286-00-2004-E, 294-00-2008-E et 317-00-2014-E, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières emprunte 184 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 286-00-2004-E.

SM-201-08-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT 292-05-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 292-04-2011 SUR CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX ET TARIFS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 292-05-2014 modifiant le règlement 292-04-2011 sur certains tarifs municipaux et tarifs aux activités sportives et culturelles.

Règlement 292-05-2014

Règlement sur les tarifs municipaux et tarifs des activités sportives et culturelles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire retrouver dans un règlement les différentes tarifications autres que les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire financer en tout ou en partie les différentes procédures administratives concernant les procédures réglementaires d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire financer en tout ou en partie les différentes activités sportives et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettent ce mode de financement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Tarification : demandes de modifications de zonage

L'activité qui consiste à étudier une demande ayant comme objet une modification à une réglementation concernant le zonage :

- Frais d'ouverture de dossier : 50\$
- Étude et procédure de modification de zonage lorsqu'acceptée par le Conseil municipal: 400\$

Le montant prévu au point 2 doit être payé avant que l'avis de motion ne soit présenté en assemblée publique.

ARTICLE 3 : Tarification : demandes de dérogations mineures.

L'activité qui consiste à étudier une requête ayant comme objet une demande de dérogations mineures :

- Frais d'ouverture de dossier : 50\$
- Études et procédures de dérogations mineures : 100\$

ARTICLE 4 : Tarification des coûts de location au Centre récréatif Chantal Petitclerc.

Les coûts de location sont basés selon les périodes de jours et de semaines, taxes incluses.

Lundi au vendredi : de 23h00 à 13h00	75,\$/heure
Lundi au vendredi : de 13h00 à 18h00	115,\$/heure
Lundi au vendredi : de 18h00 à 23h00	150,\$/heure
Samedi au dimanche : de 23h00 à 8h00	115,\$/heure
Samedi au dimanche : de 8h00 à 23h00	150,\$/heure
Club de hockey senior	25,\$/heure
Club de hockey mineur	25,\$/heure
Club de patinage artistique	25,\$/heure
Patinage libre	2,\$/entrée

ARTICLE 5 : Tarification des coûts de location à l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières et des inscriptions aux cours.

Gymnase	
Location	20,\$ de l'heure taxes en sus

Piscine		
Location	50,\$ de l'heure taxes en sus (incluant un sauveteur)	
<u>Inscription – cours enfants</u>		
8 semaines	30 minutes	47,\$
	60 minutes	57,\$
<u>Inscription - cours adultes (12 semaines)</u>		
Aquaforme	85,\$/ 1 fois semaine	125,\$/ 2 fois semaine
Bain libre dirigé	85,\$/ 1 fois semaine	125,\$/ 2 fois semaine
Aquajogging	85,\$/ 1 fois semaine	
<u>Forfait bain libre et badminton libre</u>		
Adulte : 4,\$	Étudiant : 2,\$	
Carte de membre :	Familial (20 fois)	45,\$
	Adulte (10 fois)	30,\$
	Étudiant (10 fois)	15,\$

ARTICLE 6 : Tarification des coûts de location et d'inscription au terrain de balle.

Baseball	
	Résident et Non-résident
Rally cap	50,\$
Atome	110,\$
Moustique	110,\$
Pee-wee	110,\$
Bantam	110,\$
<u>N.B.</u>	
➤ Si un résident inscrit un deuxième enfant, la tarification est de 75% de celui du premier enfant.	
➤ Si un résident inscrit un troisième enfant, la tarification est de 50% de celui du premier enfant.	
➤ La tarification pour un deuxième ou troisième enfant ne s'applique seulement qu'au résident.	
<u>Location du terrain de balle :</u>	
Liges adultes :	25,\$/ soir
À l'heure :	\$/heure
Tournoi :	Déterminer à la pièce

N.B. Les inscriptions aux articles 6 et 7 pourront être augmentées selon l'augmentation des coûts d'affiliation avec les activités ci-haut mentionnés.

ARTICLE 7 : Tarification des coûts pour le camp de jour.

Horaire du camp : lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (heure du dîner incluse)

Service de garde : lundi au vendredi de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30

Coût	Temps plein (5 jours)	Temps partiel (3 jours)
Une semaine	50,\$	30,\$
Deux semaines	80,\$	48,\$
Trois semaines	100,\$	60,\$
Quatre semaines	120,\$	72,\$
Cinq semaines	140,\$	84,\$
Six semaines	160,\$	96,\$
Sept semaines	170,\$	102,\$
	90,\$ (matin et soir)	60,\$ (matin et soir)
Service de garde	45,\$ (matin ou soir)	30,\$ (matin ou soir)
	2,\$ (par service)	2,\$ (par service)

N.B.

- Si un résident inscrit un deuxième enfant, la tarification est de 75% de celui du premier enfant.
- Si un résident inscrit un troisième enfant, la tarification est de 50% de celui du premier enfant.
- La tarification pour un deuxième ou troisième enfant ne s'applique seulement qu'au résident.
- Le pourcentage de la tarification ne s'applique pas au service de garde.

ARTICLE 8 : Tarification : location journalière au centre communautaire.

	Cours divers par un professeur autonome	Organismes à but non lucratif; Cours divers par la municipalité; Rencontres	Municipalité Organismes à but lucratif; Groupes; Associations; Individus (activités financement)	Extérieur Organismes à but lucratif; Groupes; Associations; Individus (activités financement)
Salle des Carrières	Location : 25\$ Conciergerie : 15\$	Location : 0\$ Conciergerie : 15\$	Location : 25 \$ Conciergerie : $\frac{75}{100}$ \$	Location : 50 \$ Conciergerie : $\frac{75}{125}$ \$
Salle du Calcaire	Location : 15\$ Conciergerie : 15\$	Location : 0\$ Conciergerie : 15\$	Location : 15 \$ Conciergerie : $\frac{25}{40}$ \$	Location : 25 \$ Conciergerie : $\frac{25}{50}$ \$

<p>N.B. : dans le cas où il y aurait 2 familles qui désireraient partager la salle, un séparateur serait en place et les frais seraient les suivants <u>par famille</u>: Location : 25\$ Conciergerie : 50\$ Total : 75\$</p> <p>N.B. : le jeudi soir, dans la période de mi-septembre à la fin mai, la salle communautaire sera réservée au Club de l'âge d'or en <u>priorité</u> sur les autres organismes.</p> <p>N.B. : lorsque l'activité se déroule sur deux jours consécutifs : le tarif demeure le même que pour une journée.</p> <p>N.B. : lorsqu'une activité de fin de saison pour organismes municipaux sans but lucratif qui nécessite placement et nettoyage de la salle : (ex. : repas, expo, parade mode) : conciergerie seulement : 50\$ pour souper 75\$ pour souper + soirée</p>
--

ARTICLE 9 : Sécurité publique : coût pour une demande de rapport d'incendie.

Des frais de 50,\$ seront chargés à tout demandeur autorisé du rapport d'incendie rédigé par les responsables du service de protection contre les incendies de Saint-Marc-des-Carières.

ARTICLE 10 : Taxes.

Tous les coûts sont applicables selon les normes de la Loi sur la taxe des produits et services (T.P.S.) et selon la Loi sur la taxe de ventes provinciale (T.V.Q.) sauf pour l'article 9.

ARTICLE 11: Abrogation.

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs sur la tarification municipale concernant les procédures réglementaires d'urbanisme et des activités sportives et culturelles.

ARTICLE 12 : Entrée en vigueur.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SM-202-08-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT 312-10-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE IB-4 À MÊME LA ZONE RX-1 ET D'ABROGER CETTE DERNIÈRE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 312-10-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'agrandir la zone Ib-4 à même la zone Rx-1 et d'abroger cette dernière.

RÈGLEMENT 312-10-2014

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'agrandir la zone Ib-4 à même la zone Rx-1 et d'abroger cette dernière.

Considérant que le règlement de zonage numéro 312-00-2012 est entré en vigueur le 24 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que Construction & Pavage Portneuf inc. a fait l'acquisition du lot 5 194 582 situé dans la zone Rx-1;

Considérant que Construction & Pavage Portneuf inc. désire poursuivre et étendre leurs activités qui se déroule sur le terrain adjacent (lot 3 234 161) à ce lot;

Considérant que ces modifications demeurent conforme avec le plan d'urbanisme ;

Considérant qu'aucune demande référendaire n'a été formulée tel que demandé dans l'avis public du 23 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

QUE le règlement no 312-10-2014 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de **règlement no 312-10-2014** modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'agrandir la zone Ib-4 à même la zone Rx-1 et d'abroger cette dernière.

Article 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3: BUT

Aggrandir la zone Ib-4 à même la zone Rx-1 et d'abroger cette dernière.

Article 4: PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage de l'annexe II est modifié de façon à agrandir la zone Ib-4 à même la zone Rx-1 et d'abroger cette dernière (voir figure 1)

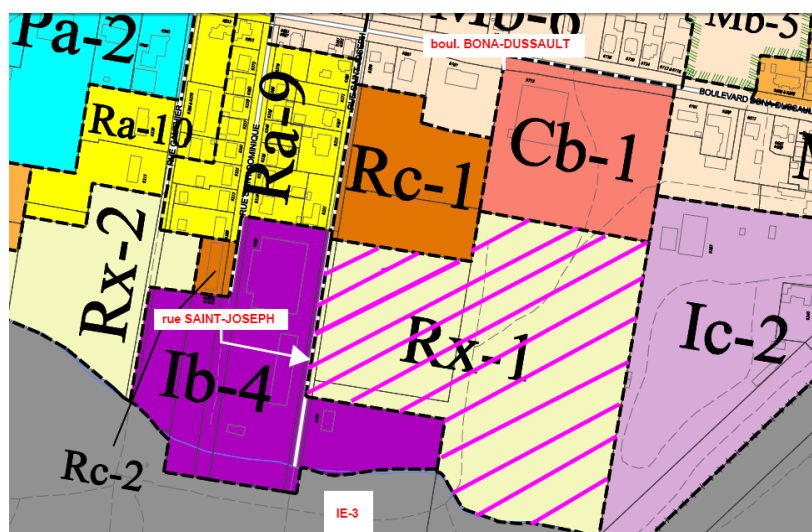


Figure 1. Extrait du plan de zonage modifié par le règlement no 312-10-2014

Article 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

SM-203-08-14

RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION DE GRÉ À GRÉ : AVENUE DU CALCAIRE : PLANS, DEVIS TECHNIQUE ET DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres sur invitation de gré à gré pour l'avenue du Calcaire concernant les plans, devis technique et demande de certificat d'autorisation dont voici le détail, taxes en sus;

WSP Canada inc.	9 750,00 \$
Tetra tech Ql inc.	14 500,00 \$
EMS infrastructure	12 200,00 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de WSP Canada inc. au montant de 9 750,\$, taxes en sus, pour le prolongement de l'avenue du Calcaire étant le plus bas soumissionnaire et conforme.

QUE le Conseil autorise WSP Canada inc. à présenter une demande de certificat d'autorisation (article 32 de la LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

QUE le Conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-204-08-14

RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION DE GRÉ À GRÉ : RUE DU PARC INDUSTRIEL : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres sur invitation de gré à gré concernant la rue du Parc industriel pour le contrôle qualitatif des matériaux dont voici le détail, taxes en sus;

Laboratoires d'expertises de Québec ltée	13 830,70 \$
Groupe Qualitas inc.	11 890,80 \$
Labo S.M. inc.	16 543,20 \$
Inspec-Sol inc.	12 902,50 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de Groupe Qualitas inc. au montant de 11 890,80 \$, taxes en sus, pour le prolongement de la rue du Parc industriel concernant le contrôle qualitatif des matériaux étant le plus bas soumissionnaire et conforme.

SM-205-08-14

**RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION : RUE
ST-MARCEL : LOCATION D'ÉQUIPEMENTS LOURDS**

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres sur invitation de gré à gré pour la rue St-Marcel pour la location d'équipements lourds dont voici le détail, taxes en sus;

Transport Gilles Tessier	28 950,00 \$
Germain Durocher	31 000,00 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	-----

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de Transport Gilles Tessier au montant de 28 950,\$, taxes en sus, pour la location d'équipements lourds concernant la rue St-Marcel étant le plus bas soumissionnaire et conforme.

SM-206-08-14

**RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION DE
GRÉ À GRÉ : RUE ST-MARCEL : ACHAT DE PRODUITS ET
ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres sur invitation de gré à gré pour la rue St-Marcel pour l'achat de produits et accessoires d'aqueduc et d'égout dont voici le détail, taxes en sus;

Réal Huot inc.	25 614,78 \$
Distribution Brunet	21 672,47 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de Distribution Brunet au montant de 21 672,47 \$, taxes en sus, pour l'achat de produits et d'accessoires d'aqueduc et d'égout concernant la rue St-Marcel étant le plus bas soumissionnaire et conforme.

SM-207-08-14

DÉROGATION MINEURE : 231, RUE ST-DOMINIQUE

CONSIDÉRANT que cette demande est considérée comme un cas d'espèce qui ne peut être solutionné autrement que par une dérogation;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 11 août, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la dérogation mineure afin d'autoriser une clôture de 2 mètres de hauteur dans la cour avant située sur la rue Gauthier, au lieu de 1 mètre de hauteur.

SM-208-08-14

**AUTORISATION DE SIGNATURES : CHALET LOISR :
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE
DE PORTNEUF POUR UN ÉCHANGE DE BIENS ET SERVICES**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Commission scolaire de Portneuf et la Ville;

CONSIDÉRANT l'accord du Conseil à ce protocole;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec la Commission scolaire de Portneuf pour l'établissement École secondaire St-Marc pour un échange de biens et services concernant le chalet loisir.

SM-209-08-14

**FACTURE : DÉVELOPPEMENT FUTUR : HONORAIRES
PROFESSIONNELS : WSP CANADA INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #410946 au montant de 912,50 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant le développement futur à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-210-08-14

FACTURE : PROLONGEMENT DU PARC INDUSTRIEL : LES ENTREPRISES RIVARD & FRÈRES INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #11123 au montant de 2 310,\$, taxes en sus, pour les équipements lourds concernant le prolongement du parc industriel aux Entreprises Rivard & Frères inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05024-711.

SM-211-08-14

FACTURE : PROLONGEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1407-6711 au montant de 6 450,\$, taxes en sus, pour la préparation d'un projet de lotissement, l'implantation et les levés topographiques concernant le prolongement du parc industriel à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05024-711.

SM-212-08-14

FACTURE : PROLONGEMENT DU PARC INDUSTRIEL : TRANSPORT GILLES TESSIER INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture datée du 31 juillet 2014 au montant de 3 200,\$, taxes en sus, pour les équipements lourds concernant le prolongement du parc industriel à Transport Gilles Tessier inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05024-711.

SM-213-08-14

AUTORISATION DE SIGNATURES : DOCUMENTS DE LA BANQUE ROYALE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général/greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au dossier de financement et refinancement des règlements d'emprunt 286-00-2004-E, 294-00-2008-E et 317-00-2014-E concernant la Banque Royale du Canada.

SM-214-08-14

DEMANDE DUN DROIT DE PASSAGE AUX SOURCES

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Gauthier d'un droit de passage sur la propriété de la Ville où l'on retrouver nos sources d'eau potable, le système de pompage d'eau potable et le système de chloration;

CONSIDÉRANT que la Ville désire protéger ce secteur névralgique pour le traitement et le réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil refuse la demande de monsieur Daniel Gauthier pour la demande d'un droit de passage aux sources.

SM-215-08-14

ACHAT D'UN PANNEAU ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts d'achat de Libertévision inc.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de Libertévision inc. au montant 20 743\$, taxes en sus, pour un écran 10mm couleur selon la proposition #103387A en date du 8 juillet 2014.

QU'un dépôt requis de 8 000\$, taxes en sus, soit payé.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-31600-711.

SM-216-08-14

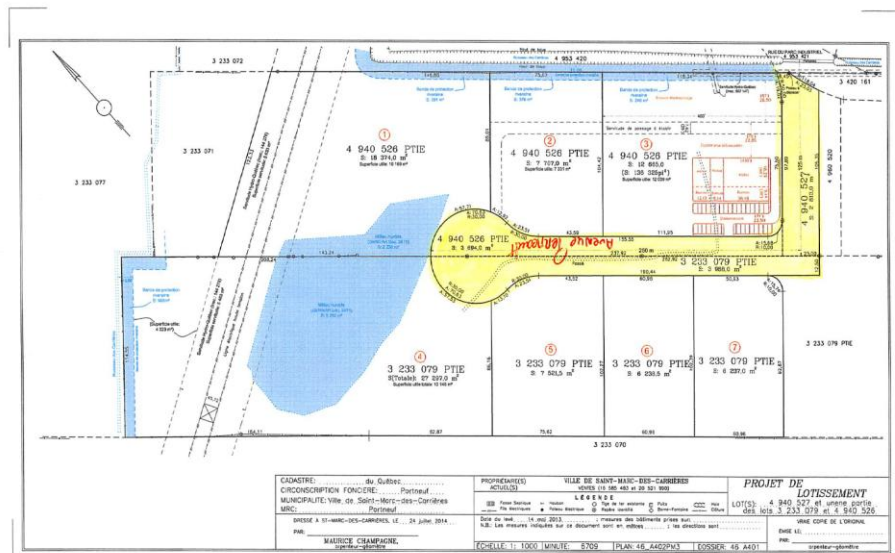
OUVERTURE DE L'AVENUE PERREAULT

CONSIDÉRANT que la Ville est déjà propriétaire de l'assiette de la rue;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil procède au prolongement de la rue du Parc industriel sur une longueur d'environ 125 mètres et de l'ouverture de l'avenue Perreault sur une longueur approximative de 250 mètres jusqu'à une partie des lots numéros 4 940 507 et 3 233 079, le tout tel que montré par un liséré jaune au plan préparé par Maurice Champagne, arpenteur-géomètre, en date du 24 juillet 2014 portant le numéro 6709 de ses minutes, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



Période de questions
Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-217-08-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h30.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Guy Denis, maire